ZONE USAGE DOMINANT

R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commercial–industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE

- Lot
- Zone
- Municipale

SECTEUR DE CONTRAINTE

- Zones à risques moindres
- Zones à risques élevés
- Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)

Plan 92-048 (voir art. 24.1)
Plan 92-070 (voir art. 24.1)

Règlement numéro 2007-103
Adopté le 10 décembre 2007
Entré en vigueur le 12 février 2008.

REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
10	28/02/2020	MISE À JOUR (4)	M.M.	
09	2019	MISE À JOUR (1)	M.M.	
08	2018	MISE À JOUR (11)	M.M.	
07	2016	MISE À JOUR (10)	M.M.	
06	2015	MISE À JOUR (8)	M.M.	
05	2013	MISE À JOUR (9)	M.M.	
04	2012	MISE À JOUR (14)	M.T.	
03	2011	MISE À JOUR (3)	M.T.	
02	2009	MISE À JOUR (3)	ROCHE	
01	2008	MISE À JOUR (2)	ROCHE	

CORRECTION APRÈS TRAVAUX LE _____ PAR _____

CE PLAN FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT No
ADOPTÉ LE

MAIRE : (Ghislain Lévesque)

GREFFIÈRE : (Valérie Hainco)

Roche ltée, Groupe-conseil
3075, ch. des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec)
Canada, G1W 4Y4
Téléphone: (418) 654-9600
Télécopieur: (418) 654-9699
Site web: www.roche.ca

VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET:

PLAN DE ZONAGE

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VÉRIFIÉ PAR :
VÉRIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ÉCHELLE : 1:5000
RÈGLEMENT No. :	PLAN No. : 2713
CONTRAT No. :	